

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- situer le cadre réglementaire et les enjeux du DUERP ;
- comprendre la démarche d'évaluation des risques, étape par étape ;
- identifier les unités de travail et repérer les risques du terrain ;
- apprécier et prioriser les risques et contribuer au plan d'actions ;
- situer le rôle et les leviers du CSE et de la CSSCT dans l'élaboration, la consultation et le suivi du DUERP.

Public

Elus du CSE et membres de la CSSCT

Pré-requis

Aucun

Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

1 jour soit 7 heures

Intervenant

Juriste en droit social

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra visio : 1690 € net / jour / personne

Inter visio : 590 € net / jour / personne

Financement

Financement par le CSE

Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

Modalités techniques

Cette formation se déroulera en visio via Microsoft Teams.

Invitation envoyée au préalable à chaque participant.

Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

1. Cadre et enjeux du DUERP

Obligation de l'employeur, rôle du DUERP comme outil de prévention et de dialogue, mise à jour et conservation.

2. La démarche de prévention en 6 étapes

Engagement de la direction, identification, analyse, appréciation des risques, actions de prévention, suivi.

3. Unités de travail et identification des risques

Définir les unités de travail ; outils : observation du terrain, entretiens, groupes de travail, analyse des accidents.

4. Analyser, coter les risques et bâtir le plan d'actions

Méthodes d'appréciation (gravité/fréquence), priorisation, définition des mesures de prévention.

5. Le rôle et les leviers du CSE / de la CSSCT

Contribution à l'évaluation des risques, consultation sur le DUERP et ses mises à jour, inspections, enquêtes, droit d'alerte, suivi.

6. Atelier pratique et synthèse

Évaluation des risques d'une unité de travail à partir d'un cas ; évaluation des acquis ; questions-réponses.